



Resiliation de l'assureur sans motifs valable

Par **PATRICIA**, le **16/02/2010** à **13:09**

Bonjour,

j'ai souscrit auprès d'Aréas Assurances deux contrats d'assurances auto dont les cartes grises sont au nom de mes enfants.

Je suis désigné comme conducteur principal des véhicules car mes enfants ne les utilisent que très rarement. J'ai donc fait désigner mes enfants comme conducteurs secondaires.

J'ai signé une attestation de conduite exclusive pour valider ma demande auprès d'Aréas.

Au bout d'un mois, on m'a notifié la résiliation de mes contrats sous prétexte de fausse déclaration.

Je peux attester que je suis seul conducteur des véhicules et une enquête pourrait même le prouver!! que puis-je faire pour dénoncer cet abus?

Merci beaucoup de votre réponse.

Bien cordialement